

naissance à cette Organisation. Je suis l'un des rares, parmi les membres siégeant dans cette salle, qui étaient personnellement présents lors de la création des Nations Unies.

J'estime que nous avons l'obligation, en tant que Membres de cette Organisation, dont nous faisons nôtres les buts et les obligations, d'exprimer notre inquiétude en termes assez clairs et précis pour qu'elle soit perçue par tous ceux directement en cause dans ce conflit. Nous devons en même temps tirer parti de toutes nos ressources d'ingéniosité, d'imagination, de souplesse, mais surtout recourir à notre sens de la justice pour mettre au point un arrangement qui soit acceptable aux parties intéressées et qui permette de les amener à la table des négociations. Hier, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni a déclaré:

"Nous sommes prêts à rencontrer les Gouvernements de l'Union soviétique, de l'Inde, du Canada et de la Pologne, comme cela a été proposé par le Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies il y a à peine quelques jours." (1567e séance)

J'aimerais déclarer que mon Premier ministre est également prêt, au nom du Gouvernement canadien, à participer à une telle conférence.

Que le moyen le plus direct choisi pour arriver à un tel résultat s'inspire de la Charte ou de la Conférence de Genève importe moins, à mon avis, que les possibilités qu'il nous offre de mettre un terme au conflit. Le Canada, qui assume des responsabilités particulières en tant que membre de la Commission internationale de contrôle, continuera à faire jouer cette appartenance, à tirer parti de cette Commission de toutes les façons possibles, ou s'associera aux autres membres de la Commission pour amener les parties au conflit à négocier.

Pour moi, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, le premier pas à faire dans cette direction met en jeu la question des bombardements du Nord-Vietnam. Il est clair que toute tentative pour amener les parties à négocier seront vouées à l'échec tant qu'on n'aura pas mis fin aux bombardements. Il s'agit là d'un geste de haute priorité, préalable à la diminution des opérations armées et à l'ouverture de négociations, comme l'ont souligné plusieurs des représentants qui m'ont précédé à cette tribune, notamment le premier ministre du Danemark et le ministre des Affaires étrangères de la Suède.

Mais n'allons pas croire que la seule cessation des bombardements amènera la fin des hostilités. Certes, c'est la première mesure, mais il n'existe ni formule magique ni remède simple pour régler des problèmes aussi complexes que ceux qui sont en cause dans le conflit du Vietnam. J'ai déjà suggéré, dans un discours prononcé le 11 avril dernier devant le parlement d'Ottawa, qu'un moyen de s'engager sur la route de la paix serait d'appliquer progressivement l'accord sur le cessez-le-feu conclu à Genève en 1954. J'ai proposé alors les étapes suivantes pour arriver à ce but:

1) Comme premier pas d'un désengagement, cessation des bombardements du Nord-Vietnam et restauration du statut de la zone démilitarisée, accompagnée d'une surveillance internationale efficace;